

**Procès-verbal de dépouillement des élections des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants, et de la commission handicap**

**Conseil académique plénier du 3 juin 2025**

**Étaient présents :**

**Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

Madame Christine NEAU-LEDUC

**Collège A**

Monsieur Miguel ALMIRON – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)  
Madame Armelle ANDRO – Savoirs et confiances partagés (*en distanciel*)  
Monsieur Marc Arthur DIAYE – Libres ensemble (*en distanciel*)  
Monsieur Jean-Paul LAURENT – Savoirs et confiances partagés  
Madame Violaine SEBILLOTTE – Libres ensemble  
Monsieur Yann TOMA – Savoirs et confiances partagés  
Madame Antonella TUFANO – Libres ensemble  
Madame Pascale WEBER – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)

**Collège B :**

Monsieur Jean DELLEMOTTE – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)  
Monsieur Aurélien RAMOS – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)  
Monsieur Benjamin Pierre SABATIER – Libres ensemble

**Collège des personnels pourvus d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice (dit « collège D ») :**

Madame Ayse SAFAK YUVA – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)  
Monsieur Jérémie BARTHAS – Savoirs et confiances partagés  
Monsieur Victor BIANCHINI – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)  
Monsieur Yann-Arzel DURELLE-MARC – Libres ensemble  
Monsieur Robin MEDARD INGHILTERRA – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)  
Madame Alexandra ROY – Savoirs et confiances partagés (*en distanciel*)  
Monsieur Alexandre SKODA – Savoirs et confiances partagés (*en distanciel*)

**Collège AE :**

Madame Valérie ASENSI – PULS (Pour une Université Libre et Solidaire)

**Collège ATOS :**

Madame Ingrid LE GOSLES – CGT FERC Sup Paris 1  
Monsieur Quentin MAHY - Redonner un sens au travail collectif SGEN CFDT et non syndiqués

Monsieur Antoine SCOTTO D'ABUSCO – CGT FERC Sup Paris 1 (**en distanciel**)

### **Collège des usagers :**

Madame Jeanne BARTHE – SAP1 : pour une fac écolo et solidaire, contre la précarité et l'extrême droite

Monsieur Hugo BEAUVAIS – UNI : mérite, excellence, réussite

Madame Lahna BEDHOUCHE – Front populaire étudiant : contre l'extrême droite et les coupes budgétaires (**en distanciel**)

Monsieur Amadou Mouctar SAKHO – Front populaire étudiant : contre l'extrême droite et les coupes budgétaires

Madame Lenna GUERRIER – SAP1 : pour une fac écolo et solidaire, contre la précarité et l'extrême droite

Madame Daphné HUBELE – Union des étudiants pour le progrès et pour la République (UEPR)

Monsieur Niels DE GAYARDON DE FENOYL – Union des étudiants pour le progrès et pour la République (UEPR)

Madame Éléa JOURDAIN – Fédé Paris 1 : Associatif-ve-s et Indépendant-e-s (**en distanciel**)

Monsieur Antoine THEPENIER – Fédé Paris 1 : Associatif-ve-s et Indépendant-e-s

Monsieur Thomas JUCHS – SAP1 : pour une fac écolo et solidaire, contre la précarité et l'extrême droite

Monsieur Andrea SALARIS – SAP1 : pour une fac écolo et solidaire, contre la précarité et l'extrême droite

Monsieur Youri LE MEROUR – Le Poing Levé, la liste des étudiant.e.s anticapitalistes ! Contre l'extrême-droite, le génocide à Gaza, la précarité, organisons-nous ! (**en distanciel**)

Madame Alice PYTEL – Fédé Paris 1 : Associatif-ve-s et Indépendant-e-s

Monsieur Tom FEVRE – Fédé Paris 1 : Associatif-ve-s et Indépendant-e-s (**en distanciel**)

Madame Sofija RADZIUNAITE – SAP1 : pour une fac écolo et solidaire, contre la précarité et l'extrême droite (**en distanciel**)

Monsieur Mattéo ZANCHETTA – Fédé Paris 1 : Associatif-ve-s et Indépendant-e-s (**en distanciel**)

Madame Juliette RIDOUX – Fédé Paris 1 : Associatif-ve-s et Indépendant-e-s (**en distanciel**)

### **Collège usagers (doctorants) :**

Monsieur Gabriel DE BLIC – UNEF Paris 1 : Ensemble, revalorisons nos doctorant.e.s et améliorons nos moyens ! Pour des conditions de recherche de qualité !

Monsieur Gaspard MOUGE – Les doctorant.e.s mobilisé.es pour l'Université de Paris 1

### **Collège des personnalités extérieures :**

Monsieur Cédric ROMEIRA – Représentant d'une mutuelle étudiante (**en distanciel**)

### **Procurations :**

Monsieur Julien FRETTEL a donné procuration à Madame Alexandra ROY

Monsieur Philippe GAGNEPAIN a donné procuration à Madame Antonella TUFANO

Madame Oléna HAVRYLCHYK a donné procuration à Monsieur Yann-Arzel DURELLE-MARC

Madame Camille HEMET a donné procuration à Madame Armelle ANDRO

Monsieur Xavier LAGARDE a donné procuration à Monsieur Jean-Paul LAURENT

Monsieur Christophe PETIT a donné procuration à Madame Violaine SEBILLOTTE  
Madame Sandra PONCET a donné procuration à Monsieur Yann TOMA  
Madame Antonine RIBARDIÈRE a donné procuration à Monsieur Jean DELLEMOTTE  
Monsieur Xavier PHILIPPE a donné procuration à Monsieur Benjamin SABATIER  
Madame Célia ZOLYNSKI a donné procuration à Madame Violaine SEBILLOTTE  
Madame Bérénice BAUDUIN a donné procuration à Monsieur Yann TOMA  
Monsieur Emmanuel CHARRIER a donné procuration à Madame Valérie ASENSI  
Monsieur Théo DUCHARME a donné procuration à Monsieur Benjamin SABATIER  
Monsieur Adam SAHRAOUI a donné procuration à Madame Armelle ANDRO  
Monsieur Farhad AMELI a donné procuration à Madame Alexandra ROY  
Madame Elodie BERTRAND a donné procuration à Monsieur Robin MEDARD-INGHILTERRA  
Monsieur Victor BIANCHINI a donné procuration à Monsieur Jean DELLEMOTTE (à partir de 13h)  
Madame Marie-Aude BUISSON a donné procuration à Monsieur Antoine SCOTTO D'ABUSCO  
Madame Nayeli DESBROSSES a donné procuration à Monsieur Quentin MAHY  
Madame Loan DO CAM a donné procuration à Madame Ingrid LE GOSLES  
Madame Ludivine AUDEBERT a donné procuration à Monsieur Rémi JENVRIN  
Madame Héloïse MERCIER a donné procuration à Monsieur Gaspard MOUGE  
Monsieur Gaspard MOUGE a donné procuration à Madame Sofija RADZIUNAITE (à partir de 12h15)  
Madame Lucile GRASSET a donné procuration à Monsieur Yann-Arzel DURELLE-MARC  
Monsieur Sylvain KERN a donné procuration à Madame Antonelle TUFANO  
Monsieur Samuel ALIZON a donné procuration à Monsieur Robin MEDARD-INGHILTERRA  
Madame Aurélie BRETTE a donné procuration à Madame Lenna GUERRIER  
Madame Nathida HUBIER-PRASOMCHOK a donné procuration à Madame Jeanne BARTHE  
Madame Éléa JOURDAIN a donné procuration à Monsieur Youri LE MEROUR (en milieu de séance)  
Monsieur Samy BACHETARZI a donné procuration à Monsieur Thomas JUCHS  
Monsieur Antonin LAMORLETTE a donné procuration à Monsieur Andrea SALARIS  
Madame Léna PAREL a donné procuration à Monsieur Youri LE MEROUR  
Madame Alice PYTEL a donné procuration à Monsieur Antoine THEPENIER (à partir de 10h50)  
Madame Oxanna FONTENEAU a donné procuration à Monsieur Andrea SALARIS  
Monsieur Félix STIVE a donné procuration à Madame Jeanne BARTHE  
Monsieur Titouan DELFIEUX a donné procuration à Monsieur Thomas JUCHS  
Monsieur Loïc ABRASSART a donné procuration à Monsieur Aurélien RAMOS  
Madame Anne-Laure POULET a donné procuration à Monsieur Aurélien RAMOS

#### **Invité permanent de la commission de la formation et de la vie universitaire :**

Madame Aurore TIXIER, représentante de Monsieur Thierry BEGUE, directeur général du CROUS de Paris

#### **Invités :**

Monsieur Ognyan ATANASOV, directeur adjoint des affaires juridiques et institutionnelles  
Madame Marine CROCE-MAISONNEUVE, responsable du service de coordination et pilotage opérationnels

Madame Agathe DIGHIÉRO-BRECHT, chargée des affaires juridiques  
Madame Elisabeth LOPES, technicienne en gestion administrative  
Monsieur Jérôme POIRIÉ, directeur de cabinet de la présidence  
Madame Romane ROCABOY, chargée de la coordination des instances et d'appui aux projets transverses  
Monsieur Lionel RUIZ, directeur adjoint du cabinet de la présidence

La réunion du conseil académique en formation plénière, réunissant les membres élus de la commission de la formation et de la vie universitaire et de la commission de la recherche, est présidée par madame Christine NEAU-LEDUC en sa qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

### **Élections des membres appelés à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

L'article L. 811-5 du code de l'éducation dispose que :

« Les conseils académiques [...] sont constitués par une section disciplinaire qui comprend en nombre égal des représentants du personnel enseignant et des usagers. Ses membres sont élus respectivement par les représentants élus des enseignants-chercheurs et enseignants et des usagers au conseil académique. Dans le cas où les usagers n'usent pas de leur droit de se faire représenter au sein de la section disciplinaire et dans le cas où, étant représentés, ils s'abstiennent d'y siéger, cette section peut valablement délibérer en l'absence de leurs représentants. ».

Conformément à l'article R.811-14 du code de l'éducation et à la délibération n° CAC/2025-05-14/01 du 14 mai 2025 portant augmentation du nombre des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers, cette dernière est composée comme suit :

- 6 professeurs des universités ou personnels assimilés au sens du collège A
- 6 maîtres de conférences ou personnels assimilés au sens du collège B
- 12 usagers

La parité entre les femmes et les hommes doit être respectée au sein de chaque collège de la section disciplinaire.

#### **Modalités du scrutin :**

Conformément à l'article R. 811-15 du code de l'éducation, l'élection des membres de chaque collège de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers a lieu lors d'un scrutin pluri nominal majoritaire à deux tours.

En ce qui concerne les différents collèges, les enseignants-chercheurs et enseignants sont élus par et parmi les représentants élus du collège auquel ils appartiennent. Quant aux usagers, ils sont élus par et parmi les représentants élus titulaires et suppléants du collège usagers du conseil académique.

L'élection de chaque membre requiert la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, et la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné.

**Résultats :**

**Élections des représentants des usagers appelés à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

<b>Représentants des usagers</b>	
<b>Nom et prénom</b>	<b>Nombre de voix</b>
Monsieur BACHETARZY Samy	26
Monsieur BEAUVAIS Hugo	1
Monsieur LAMORLETTE Antonin	2
Monsieur LE MEROUR Youri	26
Monsieur SAKHO Amadou Mouctar	28
Monsieur SALARIS Andrea	25
Monsieur THEPENIER Antoine	28
Monsieur JENVRIN Rémi	26
Madame BARTHE Jeanne	26
Madame BEDHOUCHE Lahna	2
Madame GUERRIER Lenna	26
Madame HUBELE Daphné	5
Madame JOURDAIN Eléa	28
Madame MAGHARNI Sabrina	2
Madame PYTEL Alice	28
Madame RADZIUNAITE Sofija	26
Madame RIDOUX Juliette	26

<b>Nombre d'électeurs</b>	40
<b>Nombre d'émargements</b>	28
<b>Nombre d'enveloppes à l'urne</b>	28
<b>Blancs et nuls</b>	0
<b>Abstentions</b>	0
<b>Suffrages exprimés</b>	336
<b>Candidatures</b>	17

Sont proclamés élus en qualité de représentants usagers au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- **Monsieur BACHETARZY Samy ;**
- **Monsieur LE MEROUR Youri ;**
- **Monsieur SAKHO Amadou Mouctar ;**
- **Monsieur SALARIS Andrea ;**
- **Monsieur THEPENIER Antoine ;**
- **Monsieur JENVRIN Rémi ;**
- **Madame BARTHE Jeanne ;**
- **Madame GUERRIER Lenna ;**
- **Madame JOURDAIN Eléa ;**

- Madame PYTEL Alice ;
- Madame RADZIUNAITE Sofija ;
- Madame RIDOUX Juliette.

**Élections des représentants du collège A (professeurs des universités ou assimilés) appelés à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

<b>Représentants des professeurs des université ou assimilés</b>	
<b>Nom et prénom</b>	<b>Nombre de voix</b>
Monsieur DIAYE Marc-Arthur	12
Monsieur FRETTEL Julien	12
Monsieur TOMA Yann	12
Madame ANDRO Armelle	12
Madame ROUSSELET-PIMONT Anne	12
Madame WEBER Pascale	12

<b>Nombre d'électeurs</b>	22
<b>Nombre d'émargements</b>	12
<b>Nombre d'enveloppes à l'urne</b>	12
<b>Blancs et nuls</b>	0
<b>Abstentions</b>	0
<b>Suffrages exprimés</b>	72
<b>Candidatures</b>	6

Sont proclamés élus au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en qualité de représentants des professeurs des universités ou assimilés :

- **Monsieur DIAYE Marc-Arthur ;**
- **Monsieur FRETTEL Julien ;**
- **Monsieur TOMA Yann ;**
- **Madame ANDRO Armelle ;**
- **Madame ROUSSELET-PIMONT Anne ;**
- **Madame WEBER Pascale.**

**Élections des représentants du collège B (maîtres de conférences ou assimilés) appelés à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

<b>Représentants des maîtres de conférences ou assimilés</b>	
<b>Nom et prénom</b>	<b>Nombre de voix</b>
Monsieur CHARRIER Emmanuel	13
Monsieur DURELLE-MARC Yann-Arzel	9
Monsieur SABATIER Benjamin	13
Madame ROY Alexandra	13
Madame MORANA BURLLOT Delphine	13
Madame YUVA Ayse	13

<b>Nombre d'électeurs</b>	22
<b>Nombre d'émargements</b>	13
<b>Nombre d'enveloppes à l'urne</b>	13
<b>Blancs et nuls</b>	0
<b>Abstentions</b>	4
<b>Suffrages exprimés</b>	74
<b>Candidatures</b>	6

Sont proclamés élus au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers en qualité de représentants des maîtres de conférences ou assimilés :

- **Monsieur CHARRIER Emmanuel ;**
- **Monsieur DURELLE-MARC Ynann-Arzel ;**
- **Monsieur SABATIER Benjamin ;**
- **Madame ROY Alexandra ;**
- **Madame MORANA BURLLOT Delphine ;**
- **Madame YUVA Ayse.**

### **Élections des membres appelés à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants**

Les articles L.712-6-2 et R.712-13 du code de l'éducation disposent que :

« Le pouvoir disciplinaire à l'égard des enseignants-chercheurs est exercé en premier ressort par le conseil académique de l'établissement constitué en section disciplinaire. ».

« La section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et des enseignants comprend :

1° Quatre professeurs des universités ou personnels assimilés [...] ;

2° Quatre maîtres de conférences ou personnels assimilés titulaires [...] ;

3° Deux représentants des personnels titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement, appartenant à un autre corps de fonctionnaires. ».

Chacun des collèges mentionnés ci-dessus est composé à parité d'hommes et de femmes. A cet effet, la moitié des sièges au sein de chaque collège est à pourvoir par des femmes, l'autre moitié par des hommes.

#### **Modalités du scrutin :**

L'article R712-15 du code de l'éducation dispose que :

« Les membres de la section disciplinaire [sont élus] par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent.

L'élection des membres de chaque sexe au sein de chaque collège a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

L'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité des voix, le membre le plus âgé est désigné.

En cas de carence de candidature ou lorsque, après application des alinéas précédents, l'effectif de la section disciplinaire est incomplet pour un sexe et un collège, les sièges vacants sont pourvus par tirage au sort parmi les élus du conseil académique du même sexe et appartenant au collège correspondant. ».

### **Résultats :**

## **Élections des représentants des professeurs des universités et assimilés appelés à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants**

<b>Représentants des professeurs des universités et assimilés</b>	
<b>Nom et prénom</b>	<b>Nombre de voix</b>
Monsieur FRETTEL Julien	13
Monsieur PETIT Christophe	13
Madame ANDRO Armelle	13
Madame ROUSSELET-PIMONT Anne	13

<b>Nombre d'électeurs</b>	22
<b>Nombre d'émargements</b>	13
<b>Nombre d'enveloppes à l'urne</b>	13
<b>Blancs et nuls</b>	0
<b>Abstentions</b>	0
<b>Suffrages exprimés</b>	52
<b>Candidatures</b>	4

Sont proclamés élus au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants en qualité de représentants des professeurs des universités et assimilés :

- **Monsieur FRETTEL Julien ;**
- **Monsieur PETIT Christophe ;**
- **Madame ANDRO Armelle ;**
- **Madame ROUSSELET-PIMONT Anne.**

**Élections des représentants des maîtres de conférences et assimilés appelés à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants**

<b>Représentants des maîtres de conférences et assimilés</b>	
<b>Nom et prénom</b>	<b>Nombre de voix</b>
Monsieur BARTHAS Jérémie	9
Monsieur DUCHARME Théo	11
Monsieur DURELLE-MARC Yann-Arzel	8
Madame ROY Alexandra	13
Madame MORANA BURLLOT Delphine	11

<b>Nombre d'électeurs</b>	17
<b>Nombre d'émargements</b>	13
<b>Nombre d'enveloppes à l'urne</b>	13
<b>Blancs et nuls</b>	0
<b>Abstentions</b>	0
<b>Suffrages exprimés</b>	52
<b>Candidatures</b>	5

Sont proclamés élus au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants en qualité de représentants des maîtres de conférences et assimilés :

- **Monsieur BARTHAS Jérémie ;**
- **Monsieur DUCHARME Théo ;**
- **Madame ROY Alexandra ;**
- **Madame MORANA BURLLOT Delphine.**

**Élections des représentants des autres enseignants-chercheurs et enseignants appelés à siéger en section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants**

<b>Représentants des autres enseignants-chercheurs et enseignants</b>	
<b>Nom et prénom</b>	<b>Nombre de voix</b>
Monsieur CHARRIER Emmanuel	2

<b>Nombre d'électeurs</b>	4
<b>Nombre d'émargements</b>	2
<b>Nombre d'enveloppes à l'urne</b>	2
<b>Blancs et nuls</b>	0
<b>Abstentions</b>	0
<b>Suffrages exprimés</b>	2
<b>Candidatures</b>	1

Est proclamé élu au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants en qualité de représentants des autres enseignants-chercheurs et enseignants :

- **Monsieur CHARRIER Emmanuel.**

Conformément à l'article R. 712-8 du code de l'éducation, quand les membres élus du conseil académique appartenant à un ou plusieurs des collèges définis aux 1° à 3° de l'article R. 712-13 sont en nombre inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir pour chaque sexe, ils sont d'office membres de la section disciplinaire. **Madame ASENSI Valérie** est donc désignée d'office pour siéger au sein du collège 3° des autres enseignants-chercheurs et enseignants du conseil académique de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et enseignants de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

### **Élections des membres appelés à siéger à la commission handicap**

L'article 55 du règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dispose que la commission handicap est notamment composée de « six membres élus par le conseil académique, à raison de deux représentants des personnels enseignants, deux représentants des personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et deux représentants des usagers.

Pour chaque membre titulaire est désigné un membre suppléant [qui] ne participe aux réunions de la commission handicap qu'en l'absence du membre titulaire ».

Un appel public à candidatures a été publié sur le site de l'université au moins un mois avant les élections.

#### **Modalités du scrutin :**

Les candidatures retenues sont celles ayant obtenu la majorité relative des suffrages exprimés lors d'un scrutin uninominal à un tour. En cas d'égalité, il est procédé à un nouveau vote.

## Résultats :

### Élections des représentants des usagers appelés à siéger à la commission handicap

Représentants des usagers	
Nom et prénom	Nombre de voix
Monsieur JENNANE Mehdi (titulaire) et Madame BELLAOUCHI Khadija Lina (suppléante)	6
Monsieur PARATORE Enzo (titulaire) et Monsieur PILLAVOINE Benjamin (suppléant)	1
Monsieur SAKHO Amadou Mouctar (titulaire) et Madame BEDHOUCHE Lahna (suppléante)	17
Monsieur CAI Grégoire (titulaire) et Madame SIPROUDHIS Lisa (suppléante)	0
Madame PYTEL Alice (titulaire) et Monsieur THEPENIER Antoine (suppléant)	49
Monsieur LE QUERLER Raphaël (titulaire) et Madame RADZIUNAITE Sofija (suppléante)	32
Madame HONG Amélia (titulaire) et Madame SUN Sandrine (suppléante)	3
Madame CHABAULT Ilyana (titulaire) et Monsieur CARRERE Gatien (suppléant)	4

<b>Nombre d'électeurs</b>	80
<b>Nombre d'émargements</b>	57
<b>Nombre d'enveloppes à l'urne</b>	57
<b>Blancs et nuls</b>	0
<b>Abstentions</b>	2
<b>Suffrages exprimés</b>	114
<b>Candidatures</b>	8

Sont proclamés élus au sein de la commission handicap en qualité de représentants des usagers :

- **Madame PYTEL Alice (titulaire) et Monsieur THEPENIER Antoine (suppléant) ;**
- **Monsieur LE QUERLER Raphaël (titulaire) et Madame RADZIUNAITE Sofija (suppléante).**

## Élections des représentants des personnels enseignants appelés à siéger à la commission handicap

Représentants des personnels enseignants	
Nom et prénom	Nombre de voix
Monsieur CANRY Nicolas (titulaire) et Monsieur LE GALL Jean-Marie (suppléant)	7
Monsieur DONDERO Bruno (titulaire) et Madame FALIES Cécile (suppléante)	49
Madame KOEHLIN Elisabeth (titulaire) et Monsieur CASTANER David (suppléant)	3
Monsieur RAMOS Aurélien (titulaire) et Madame YUVA Ayse (suppléante)	49

<b>Nombre d'électeurs</b>	80
<b>Nombre d'émargements</b>	56
<b>Nombre d'enveloppes à l'urne</b>	56
<b>Blancs et nuls</b>	0
<b>Abstentions</b>	4
<b>Suffrages exprimés</b>	108
<b>Candidatures</b>	4

Sont proclamés élus au sein de la commission handicap en qualité de représentants des personnels enseignants :

- **Monsieur DONDERO Bruno (titulaire) et Madame FALIES Cécile (suppléante) ;**
- **Monsieur RAMOS Aurélie (titulaire) et Madame YUVA Ayse (suppléante).**

## Élections des représentants des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) appelés à siéger à la commission handicap

Représentants des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS)	
Nom et prénom	Nombre de voix
Madame GEMAIN Dominique Gisèle (titulaire) et Madame LADJYN Marie-Michele (suppléante)	5
Madame GUBLER Adeline (titulaire) et Madame PLACIDE Agnès (suppléante)	28
Madame MARQUE Elodie (titulaire) et Madame COUËT Claire (suppléante)	8
Monsieur SMAH Rachid (titulaire) et Madame BOURGOINT Patricia (suppléante)	22
Monsieur REHBEN Pierric (titulaire) et Monsieur MAHY Quentin (suppléant)	25

<b>Nombre d'électeurs</b>	80
<b>Nombre d'émargements</b>	53
<b>Nombre d'enveloppes à l'urne</b>	53
<b>Blancs et nuls</b>	0
<b>Abstentions</b>	17
<b>Suffrages exprimés</b>	89
<b>Candidatures</b>	5

Sont proclamés élus au sein de la commission handicap en qualité de représentants des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS) :

- **Madame GUBLER Adeline (titulaire) et Madame PLACIDE Agnès (suppléante) ;**
- **Monsieur REHBEN Pierric (titulaire) et Monsieur MAHY Quentin (suppléant).**

La Présidente de l'université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC